



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 08 JUILLET 2021**

**Présidence : Bruno Nestor AZEROT**  
**Date de convocation : 29 Juin 2021**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 10**  
**Nombre de procuration : 05**

**Extrait n°BC-07-2021/126**

**Objet : Approbation du plan de financement de l'étude sur le développement du littoral et de gestion des risques littoraux.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Bruno Nestor AZEROT, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTE, Chantal MAIGNAN, Giovanni WILLIAM, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

**AVAIENT DONNE PROCURATION**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Bruno Nestor AZEROT, Frédéric BUVAL à Bruno Nestor AZEROT, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Norbert MONSTIN à Joseph PERASTE, Sainte-Rose CAKIN à Germain DUTON.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Lucien SALIBER, Thierry MARECHAL, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE,  
**Partis en cours de séance :** Norbert MONSTIN, Sainte-Rose CAKIN.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Considérant** que les 13 communes littorales du Nord de la Martinique sont fortement touchées par les risques littoraux, notamment le recul accéléré du trait de côte. Certaines d'entre elles (notamment Le Prêcheur, La Trinité et Basse-Pointe) ont déjà engagé des réflexions empreintes de résilience. En effet, elles ont pour projet de délocaliser certains secteurs urbanisés de leur littoral afin de pallier les effets prégnants du changement climatique qui amplifient de fait les risques littoraux dont elles sont sujettes.

L'objectif de l'étude sur le développement du littoral et de gestion des risques littoraux est de définir une stratégie globale et un plan d'actions pour l'ensemble du littoral du Nord comprenant des volets et mesures spécifiques pour des secteurs à enjeux et à haut risque qui seront définis par le biais du diagnostic réalisé ;

**Considérant** que cette étude s'inscrit dans le cadre de la révision du SCOT. En effet, il s'agit de disposer d'éléments d'analyse suffisants pour traduire les actions proposées en orientations au sein du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). A terme, cette étude servira également de socle pour l'aménagement du littoral en particulier au sein des PLU ;

**Considérant** que faisant suite au diagnostic effectué, le prestataire devra définir une stratégie multiscale de développement du territoire prenant en compte la gestion durable du trait de côte et la réduction de la vulnérabilité du territoire face aux risques littoraux. Cette stratégie débouchera par la suite sur un ensemble d'actions concrètes visant la préservation des littoraux, la protection des activités et de la population face aux effets du changement climatique ;

**Considérant** qu'afin de centrer les travaux sur les enjeux prioritaires liés à l'exposition aux aléas et à la sensibilité socio-économique du territoire au changement climatique, le prestataire retenu devra combiner sa méthodologie et la démarche « Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires » (TACCT), fondée par l'ADEME ;

**Considérant** que l'enveloppe globale pour la réalisation de cette étude est évaluée à 115 000,00€ HT ;

**Considérant** que l'ADEME a mis en place un fond « Adaptation au Changement Climatique », sous forme de subvention fixée à 70% maximum avec un plafond d'assiette maximum de 100 000 €.

Dans le cadre de ce projet d'étude, CAP Nord Martinique a sollicité le 28 Janvier 2021 cette aide financière auprès de l'ADEME. La candidature de CAP Nord Martinique ayant été retenue, l'aide de l'ADEME est fixée à 70% maximum (avec un plafond d'assiette maximum de 100 000€), soit une aide maximum de 70 000 € sur le montant global de l'étude s'élevant à 115 000,00 €, soit 61% du total ;



**Considérant** en outre que CAP Nord Martinique a la possibilité de déposer une demande de subvention européenne pour financer 20% du reste à charge du montant de l'étude en tablant sur l'Axe 5-3 du FEDER « Diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels majeurs » ;

**Considérant** que le Plan de financement prévisionnel est le suivant :

#### Dépenses

Etude sur le développement du littoral et de gestion des risques littoraux	115 000,00€
Communication	8 000,00 €
<b>Total HT</b>	<b>123 000,00 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>133 455,00 €</b>

#### Recettes

ADEME	57%	70 000,00 €
CAP Nord Martinique	23%	28 400,00 €
FEDER	20%	24 600,00 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>123 000,00 €</b>

**Considérant** l'avis favorable pour ce plan de financement émis le 11 Mai 2021 par la commission AHI et le 02 juin 2021 par la commission finances ;

**Considérant** que les travaux ne commenceront qu'après réception de la notification des cofinanceurs ;

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

### DECIDE

#### **Article 1 :**

**D'approuver** le plan de financement de l'étude sur le développement du littoral et de gestion des risques littoraux, comme suit :

#### Dépenses

Etude sur le développement du littoral et de gestion des risques littoraux	115 000,00€
Communication	8 000,00 €
<b>Total HT</b>	<b>123 000,00 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>133 455,00 €</b>

#### Recettes

ADEME	57%	70 000,00 €
CAP Nord Martinique	23%	28 400,00 €
FEDER	20%	24 600,00 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>123 000,00 €</b>

**Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 02 Août 2021

Le Président  
**Bruno Nestor AZEROT**

